



À PARTIR DE 8H30 // BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Entrée

1€

gratuit -de 15 ans

Renseignements et inscriptions

0767419356

amicalelaiquejosselin@gmail.com

ORGANISATION
AMICALE LAÏQUE
JOSSELIN

FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

Professionnel Particulier

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Adresse mail :

Nature de la pièce d'identité :

N° pièce d'identité :

Délivrée le : par le préfet de

Si vous êtes un professionnel merci de noter votre n° de Siret :

Nomme de mètres linéaires : (les prix sont indiqués au mètre linéaire)

extérieur (sans table): x 2,00€ =

intérieur (sans table) : x 3 € =

intérieur (avec table) : x 4,50€ =

Important : quantité de tables limitée et pas de chaise

Renvoyez ce coupon avec votre règlement (à l'ordre de l'amicale laïque de Josselin) pour inscription définitive à Amicale Laïque Josselin chez Pédon Rachel 2 la ville Ursule 56120 La Croix-Helléan.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e)

NOM et PRENOM :

né(e) le : à

domicilié(e) adresse complète :

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le.....

Signature :

Règlement :

- - Les organisateurs se réservent le droit de placer les exposants
- - La réservation préalable des emplacements est obligatoire.
- - Les exposants s'installent le samedi après-midi de 14h à 17h ou le dimanche matin entre 6h30 et 7h30 dans le respect des bénévoles présents pour vous accueillir, LES EXPOSANTS EXTERIEUR ENTRE EN DERNIER DONC PAS AVANT 7H30 ENVIRON (fermeture du vide grenier 17h00).
- - Le vide grenier est destiné à faciliter, entre particuliers, les transactions d'articles d'occasion: petit mobilier, vêtements, jouets, etc...
- - Pas de transaction concernant des animaux, armes.
- - Laisser votre emplacement propre à la fin de la manifestation
- - Dans le cas où les règles précitées ne sont pas respectées, l'amicale laïque de Josselin se réserve le droit de vous demander de quitter votre emplacement sur le champ.
- - Tout objet volé ou détérioré n'engage pas la responsabilité de l'organisateur,
- - Aucune annulation ne donnera droit à un remboursement, qu'elle qu'en soit la cause.
- - Régularisation de la déclaration sur l'honneur.
- - Le fait de participer au vide grenier implique l'acceptation de son règlement sans aucune réserve.

Lu et approuvé Signature